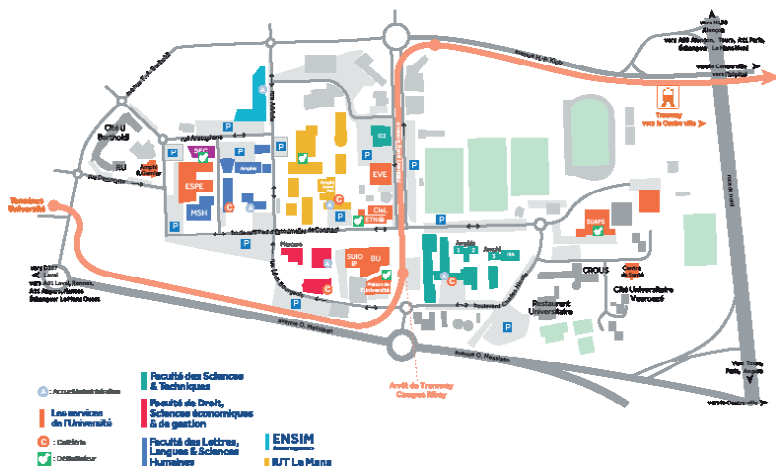


Inscriptions sur : [loibelloubet.sciencesconf.org](http://loibelloubet.sciencesconf.org)



Plan du campus du Mans



La volonté de simplifier s'est imposée comme l'un des objectifs majeurs du législateur depuis plusieurs années, au soutien de nombreuses réformes en droit des obligations, en droit des affaires ou en droit du travail notamment. L'organisation de la justice n'y fait pas exception.

La simplification est présentée par le gouvernement comme l'argument déterminant à l'appui de la présentation de la loi de programmation 2018-2022 relative à la réforme de la justice, promulguée le 23 mars 2019, dont l'étude est au cœur de ce colloque.

Comme souvent, la simplification présente deux facettes :

- D'une part, formelle, qui s'accompagne d'un souci de modernisation et d'amélioration de la lisibilité des textes (suppression de dispositions désuètes, terminologie...)
  - D'autre part, substantielle, qui se traduit par une réorganisation fonctionnelle des services de justice, accompagnée d'une modification des procédures offertes aux justiciables.
- Si le premier effort de simplification est louable, c'est davantage le second aspect qui prête à questionnement et interroge sur les réalités qui se cachent derrière cette volonté de rationalisation du fonctionnement de la justice et d'accélération des procédures.

Mutualisation, accélération, dématérialisation sont-elles sources de simplification au service du justiciable ?

C'est pour tenter de mesurer les effets de cette réforme majeure que les organisateurs de ce colloque ont invité des intervenants confrontés à la mise en œuvre de cette réforme, tant universitaires que praticiens, pour partager leurs réflexions. Tout au long de la journée, seront tour à tour envisagés les principaux changements en matière civile et pénale, conduisant à analyser la nouvelle organisation juridictionnelle et les nouvelles modalités procédurales qui s'imposent aux justiciables.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 6 heures de formation obligatoire



**VENDREDI 27 MARS 2020**

09H - 17H30

## La loi «Belloubet» du 23 mars 2019 : Quelle simplification de la justice?

**AMPHITHÉÂTRE MERCURE**   
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES  
& DE GESTION  
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction scientifique de  
Didier CHOLET, Maître de conférences en Droit privé  
Sandrine DRAPIER, Maître de conférences en Droit privé  
Karine LEMERCIER, Maître de conférences en Droit privé

Inscriptions sur : [loibelloubet.sciencesconf.org](http://loibelloubet.sciencesconf.org)  
Contact : [labos-ecodroit@univ-lemans.fr](mailto:labos-ecodroit@univ-lemans.fr)



# LA LOI «BELLOUBET» DU 23 MARS 2019 : QUELLE SIMPLIFICATION DE LA JUSTICE ?

**8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS**

**9h00 : ALLOCUTIONS D'OUVERTURE**

Rachid EL GUERJOUA, Président - *Le Mans Université*

Valérie LASSERRE, Co-directrice du laboratoire *THEMIS-UM*

Didier CHOLET, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

**9h15 : INTRODUCTION : L' esprit de la loi du 23 mars 2019**

par Soraya AMRANI-MEKKI, Professeur de droit privé - *Université Paris Nanterre*

## **Matinée : LA SIMPLIFICATION JURIDICTIONNELLE : QUELLE RÉALITÉ ?**

Sous la présidence d'Éric MARÉCHAL, Premier président de la Cour d'appel d'Angers

### **9h45 : LA SIMPLIFICATION DE LA PREMIÈRE INSTANCE**

- **Le tribunal judiciaire : une simplification des compétences ?**

par Didier CHOLET, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

- **La spécialisation des tribunaux judiciaires et des chambres de proximité : une simplification pour le justiciable ?**

par Éric MARÉCHAL, Premier président de la *Cour d'appel d'Angers*

- **L'organisation des tribunaux judiciaires : une simple réorganisation fonctionnelle ?**

par François GÉNICON, Président du *tribunal judiciaire* du Mans,  
et Sabine ORSEL, Présidente du *tribunal judiciaire de Laval*

- **La réorganisation des greffes de première instance : la création d'une communauté de travail unique**

par Christian GRASSET, Directeur hors classe des *services de greffe judiciaires*,  
Directeur délégué à l'administration régionale judiciaire de la *Cour d'appel d'Angers*

- **Le sens de la simplification dans la pratique de l'avocat**

par Pierre-Emmanuel MEMIN, Avocat - *Barreau du Mans*

**11h15 : Discussion avec la salle**

**PAUSE**

### **11h30 : LA SIMPLIFICATION PAR LA NUMÉRISATION**

- **La numérisation : outil de simplification de l'accès à la justice ?**

par Karine LEMERCIER, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*

- **La médiation en ligne : une simplification de la justice ?**

par Valérie LASSERRE, Professeur de droit privé - *Le Mans Université*

- **La publicité des décisions de justice**

par Jérémy JOURDAN-MARQUÈS, Professeur de droit privé, *Université des Antilles*

**12h30 : Discussion avec la salle**

**DÉJEUNER**

## **Après-midi : LA SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES : QUELLE RÉALITÉ ?**

Sous la présidence de Jérémy JOURDAN-MARQUÈS, Professeur de droit privé - *Université des Antilles*

### **14H00 : COMMENT SE TRADUIT LA SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE ?**

- **Une simplification au service des droits de la victime ?**

par Jean-Marie BRIGANT, Maître de conférences en droit privé - *Le Mans Université*  
et Olivier GUÉRIN, Magistrat à la *Cour d'appel d'Angers*

- **Une simplification du parcours pénal du prévenu ?**

par Eric CESBRON, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats du *Barreau de Laval*

- **L'expérimentation de la cour criminelle départementale à la place du jury populaire**

par Jeanne CHÉENNE, Présidente de la Cour criminelle du *Calvados*

- **L'exécution des peines**

par Laurence LETURMY, Professeur de droit privé - *Université de Poitiers*

- **La simplification au stade post-sentenciel, vecteur de l'affaiblissement du rôle du juge de l'application des peines ?**

par Xavier LENOIR, Vice-président chargé de l'application des peines du *tribunal judiciaire du Mans*

**PAUSE**

### **15H45 : COMMENT SE TRADUIT LA SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE CIVILE ?**

- **Le principe de l'exécution provisoire des décisions de première instance**

par Thierry LE BARS, Professeur de Droit privé - *Université de Caen Normandie*

- **La procédure accélérée au fond, une simplification par rapport au référé en la forme ?**

par Isabelle DESPRÉS, Professeur de droit privé - *Université de Nantes*

- **Une simplification de la procédure au service des personnes protégées ?**

par David NOGUERO, Professeur de droit privé - *Université Paris*

- **La procédure devant le tribunal judiciaire**

par Marilyn GUEZ, Maître de conférences en droit privé - *Université Paris Nanterre*

**17h00 : Discussion avec la salle**